

## **ACTIONS EDUCATIVES**

Dans le cadre de l'initiative nationale "Mémoire et citoyenneté", les équipes éducatives qui souhaitent contribuer à perpétuer la mémoire de la Shoah et des autres crimes contre l'humanité sont invitées à consulter l'ensemble des ressources référencées sur le site Eduscol à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/memoiredesgenocides>

A toutes fins utiles, je vous invite à consulter le BOEN n° 1 du 3 janvier 2013 sur la "Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité".

Le chef de la division de la scolarité

J.C. BERARD